



CNCCAI

**Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites
en charge du Déminage Humanitaire**

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5:





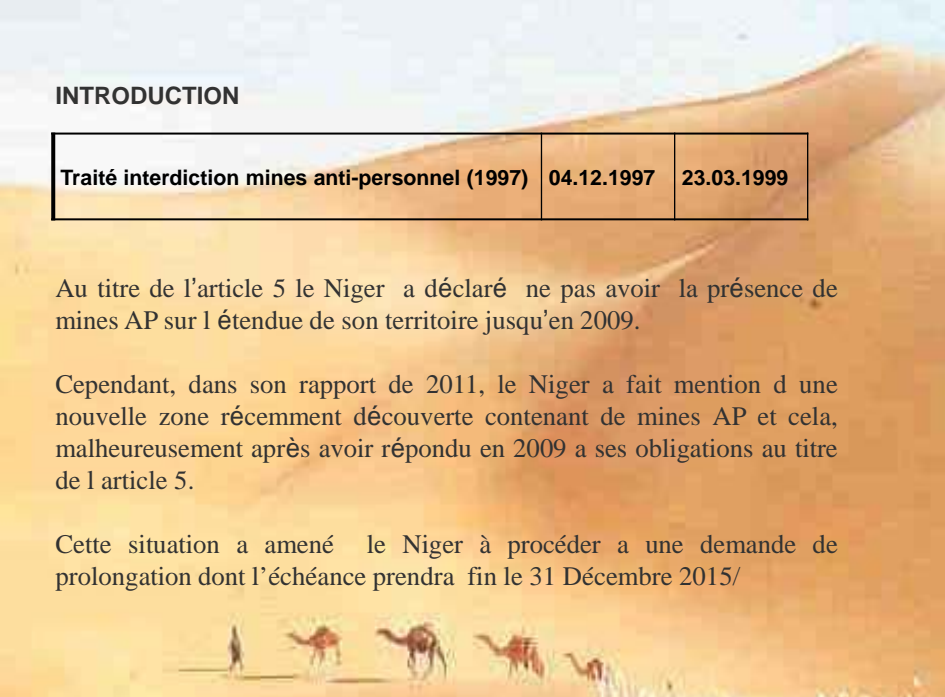
INTRODUCTION

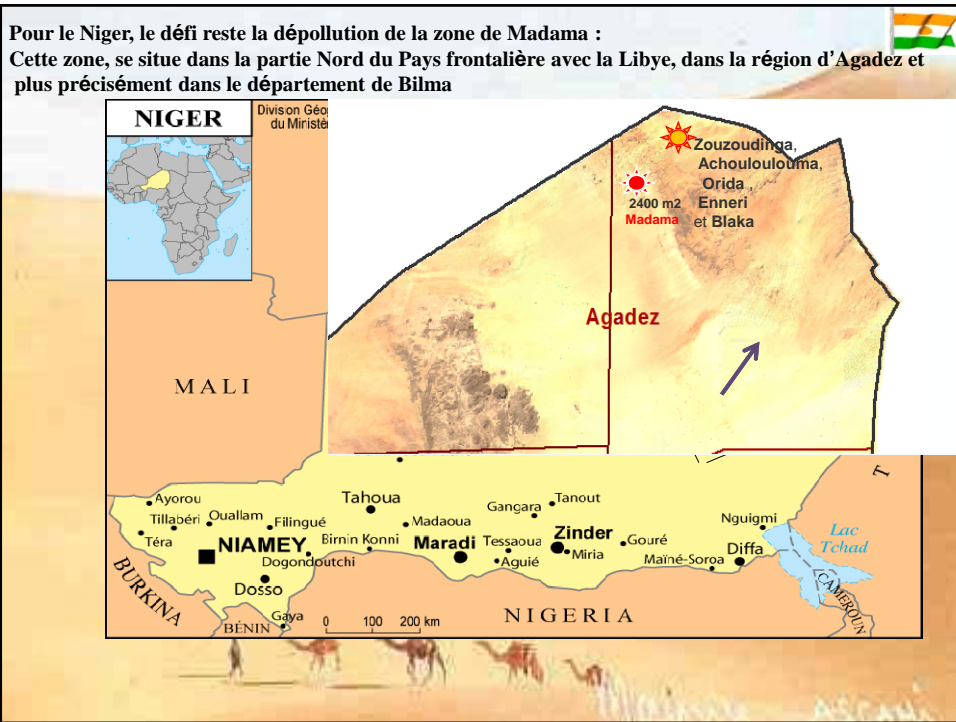
Traité interdiction mines anti-personnel (1997)	04.12.1997	23.03.1999
--	-------------------	-------------------

Au titre de l'article 5 le Niger a déclaré ne pas avoir la présence de mines AP sur l'étendue de son territoire jusqu'en 2009.

Cependant, dans son rapport de 2011, le Niger a fait mention d'une nouvelle zone récemment découverte contenant de mines AP et cela, malheureusement après avoir répondu en 2009 à ses obligations au titre de l'article 5.

Cette situation a amené le Niger à procéder à une demande de prolongation dont l'échéance prendra fin le 31 Décembre 2015/









Mise en œuvre du plan de travail 2014-2015

- **Recyclage en termes de formation aux démineurs (recyclage de déminage à la pelle articulée, à l'EVASAN et aux mesures de sécurités sur le chantier de déminage)**
- **8 agents relais s'activent à la sensibilisation dans le Kawar**
- **Deux utilisateurs IMSMA formés**
- **Conception et production de quelques outils de sensibilisation**

Etude technique planifiée pour le 18 Avril 2014 au niveau du Site de Madama (méthode GMAS)

NB: Ces activités sont financées sur fonds propre de l'Etat du Niger



3, implications humanitaires, sociales, économiques et environnementales

Permettez moi de rappeler que le site de Madama se trouve à 450 de km de la commune rurale de Dirkou(concentration humaine).

Il n'y a jamais eu d'accident de mines impliquant les humains, seulement on relève de fois des accidents des chiens et autres animaux

Le terrain est désertique et n'est pas à usage de production ni de tourisme

Conclusion

Certes nous avons l'engagement ferme avec la volonté politique de notre pays, le Niger, de déminer la zone de Madama, mais il faut admettre à l'évidence qu'on sollicite l'appui des partenaires dans le cadre de l'expertise et de l'acquisition des matériels de technologie de pointe /matériels roulants /engins de déminage mécanique afin de renforcer nos capacités actuelles

Nous avons récemment reçu une mission de la DDG, avec laquelle nous comptons mettre en place un partenariat pour améliorer notre système de gestion de l'information, assurer le contrôle qualité et mobiliser des conseillers techniques internationaux afin de mieux assoir l'organisation et la planification opérationnelles de nos activités de dépollution.

Le souhait de mon pays, le Niger, est d'ici Maputo, d'annoncer une avancée significative vers la réalisation de ses engagements.

Permettez moi ,Mr le Président avant de terminer ma présentation, de lancer une fois de plus un appel aux partenaires techniques et financiers de nous accompagner pour qu'ensemble nous puissions honorer nos engagements pour la mise en œuvre de la convention d'ottawa au Niger.

